

## **KINESITHERAPEUTE**

### **Niveau BH**

## **Contrat de remplacement à durée indéterminée à temps plein**

En vue de renforcer la qualité du service rendu aux résidents, le CPAS de Forest engage pour sa Maison de Repos et de Vie, le Val des Roses, un(e) Kinésithérapeute, Niveau BH, sous contrat de remplacement à durée indéterminée, afin d'effectuer le suivi de kinésithérapie des résidents dans la section MRS. Ce suivi comprend les prestations de kinésithérapie faisant l'objet de prescriptions médicales.

### **Entrée en fonction : immédiatement**

### **RÔLE ET RESPONSABILITES**

- Le Kinésithérapeute pratique les actes de kinésithérapie prescrits par le médecin traitant ;
- Il s'implique dans les projets de : prévention des chutes, travail de l'équilibre, accompagnement spécifique des personnes désorientées, relationnelle ;
- Il participe aux réunions pluridisciplinaires ;
- Il rapporte auprès de son responsable ;
- Il établit un rapport de suivi de chacun des résidents spécifiant : la durée du traitement, les objectifs poursuivis et l'état d'avancement au minimum mensuellement ;
- Il signe les soins prestés suivant le modèle établi dans la maison

### **COMPETENCES REQUISES**

- Être porteur du titre de Kinésithérapeute ou être inscrit en 3<sup>ème</sup> année de Bachelier en kinésithérapie ou en 4<sup>ème</sup> année de Master en kinésithérapie
- Le Kinésithérapeute doit porter un intérêt pour la gériatrie (exemple : TFE en gériatrie)
- Connaître et appliquer la législation en vigueur.
- Compétences relationnelles et approche spécifique des personnes désorientées.
- La connaissance de la seconde langue nationale est un plus

### **NOUS OFFRONS**

- Un Contrat de remplacement à durée indéterminée
- Un horaire de travail de 36h/semaine
- Un régime de congés attractifs (secteur public)
- Une rémunération à l'échelle barémique BH1 (salaire mensuel brut indexé pour un temps plein de 2.857,48 € sans ancienneté et de 3.393,26 € avec une reprise de 10 ans d'ancienneté)
- Une évolution de carrière contribuant à augmenter le salaire
- La reconnaissance des anciennetés dans le secteur privé pour un maximum de 6 années et la reconnaissance des anciennetés dans le secteur public de manière illimitée
- La prise en charge à 100% des frais de déplacement en transports en commun ainsi qu'une indemnité vélo ou piéton
- La prime de bilinguisme sur base de l'obtention du certificat linguistique du SELOR
- Les chèques repas d'une valeur faciale de 8,00 €



- Prime d'attractivité
- Le bénéfice des avantages offerts par le Service social collectif : primes individuelles, primes de circonstances, assurance hospitalisation à prix attractif, réductions et avantages divers sur le plateforme Benefits at work
- L'octroi du 2e pilier de pension à raison de 3% de la rémunération brute annuelle
- La possibilité de bénéficier de la statutarisation sous certaines conditions

### **MODALITE D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES**

Votre dossier de candidature comportera les documents suivants :

- CV
- Lettre de Motivation
- Copie du Diplôme

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**

Votre dossier de candidature sera adressé au CPAS de Forest à l'attention du Service des Ressources Humaines, **PAR E-MAIL UNIQUEMENT**, [rh-dev@cpas1190.brussels](mailto:rh-dev@cpas1190.brussels), en mentionnant dans l'objet du courriel la référence : **02KINE/VDR - 2023**

**Clôture des candidatures : Lundi 10/07/2023 à minuit**